



Droit d hébergement de mon fils pour noel

Par **docagui_old**, le **21/11/2007** à **19:30**

j ai droit a la moitie des vacances de noel mais mon ex compagne m impose ces dates(du 29 au 5) alors que je prefererai du 26 au 3. as t elle le droit sachant kelle l a deja eu a noel et jour de l an l an dernier. j aimerais l avoir pour noel mais elle refuse categoriquement alors j accepte de le prendre apres mais elle ne veut pas que je choisisse les dates alors qu elle ne part pas. que faire

Par **ly31**, le **21/11/2007** à **20:15**

Bonsoir,

Je vous conseille de voir le Jaf (Juge des Affaires Matrimoniales) de manière à officialiser votre séparation, afin que des jours de garde soient déterminés, pour chacun de vous

Je vous souhaite bon courage et je me tiens à votre disposition

ly31

Par **docagui_old**, le **22/11/2007** à **20:17**

la separation est deja officielle c deja passer devant le juge et il y a ecrit que vu l éloignement(on est a 750 km) j ai droit a l integralite des vacances sauf noel et les gandes vacances qui sont divisible de moitie. elle elle veut que ca soit une semaine du lundi au

dimanche pour elle et l'autre pour moi mais moi je pense qu'on n'est pas obligé que ça soit du lundi au dimanche. Pour moi ça peut être aussi du mercredi au mardi sachant qu'elle ne part pas en vacances et donc qu'elle n'a rien de prévu. Suis-je dans mes droits et que faire pour les faire valoir à leur juste valeur sachant que l'avocat que j'avais ne veut pas s'en mêler vu que c'est à l'amiable

Par **ly31**, le **22/11/2007** à **20:49**

Bonsoir,

Vous devez officialiser votre séparation en choisissant un "arrangement à l'amiable"

Il est donc de toute évidence, que vous devez vous entendre avec votre ex-compagne (ex-épouse) sur les jours de vacances pour emmener l'enfant chez vous.

Sur un arrangement à l'amiable, je suis au regret de vous faire part que ma pensée va rejoindre celle de votre Avocat.

Je vous souhaite bon courage
ly31

Par **docagui_old**, le **24/11/2007** à **17:49**

Je suis d'accord avec vous mais le souci c'est qu'on peut s'entendre avec elle que quand ça va dans son sens ou que ça l'arrange donc il faudra que je fasse qu'à sa manière pour que ça soit à l'amiable. Et moi de dedans quels sont mes droits et recours